

# Un Esat organise la participation de ses usagers à travers la mise en place d'instances représentatives du personnel

Depuis une dizaine d'années, les Ateliers du Val-de-Sambre de l'Apei de Maubeuge, ont structuré l'expression de leurs usagers à travers l'élection des délégués du personnel intervenant dans différentes commissions thématiques.

## Fiche technique

**Secteur :** handicap mental et psychique

**Établissement :** Esat Ateliers du Val-de-Sambre

**Localisation :** Val-de-Sambre/ Avesnois (Nord)

**Cibles :** usagers

**Nombre de délégués du personnel :** 18 pour 340 travailleurs handicapés

## CONSTAT DE DÉPART

Dans le cadre de sa démarche globale d'accompagnement du travail protégé, l'Esat Les Ateliers du Val-de-Sambre a souhaité, il y a une dizaine d'années, organiser la représentation de son personnel ouvrier. Comme l'explique Patrick Bataille, directeur de l'établissement, la problématique de départ était de créer des espaces spécifiques et de mettre en place un accompagnement adapté pour structurer la parole des usagers, jusqu'alors très diffuse, afin de leur permettre de contribuer activement au projet institutionnel.

En réponse à ce besoin, l'Esat a mis en place des Instances représentatives du personnel travailleur handicapé (IRPTH), dont les interventions se déclinent à travers des commissions thématiques portant sur des aspects très concrets de la vie de l'établissement.

## PÉRIMÈTRE

Les IRPTH ont vocation à représenter les 340 travailleurs handicapés répartis sur les 5 sites des Ateliers du Val-de-Sambre, implantés dans les environs de Maubeuge.

## GOVERNANCE

Les 18 délégués du personnel (DP), élus par leurs pairs pour une durée de 3 ans, ont deux niveaux d'intervention : ils jouent, d'une part, un rôle de représentation de leurs collègues sur leur site respectif et interviennent par ailleurs de façon transversale à l'échelle de l'établissement à travers le travail réalisé au sein des commissions thématiques.

Ces commissions sont accompagnées, mais demeurent indépendantes de la direction. Une fois par an, les DP rencontrent le directeur de l'Esat afin de faire le point sur leur mandat et sur le fonctionnement des commissions.

## CONTENU DE L'ACTION

- L'élection des délégués du personnel (DP) : elle est précédée d'une démarche pédagogique visant à expliquer aux usagers les enjeux d'une élection, le rôle de

l'électeur, le sens et les implications d'une candidature. Les délégués du personnel sont élus sur chaque site.

- La formation des DP : une fois élus, les 18 DP sont formés collectivement par un intervenant extérieur aux principales notions qui leur permettront d'exercer leur mandat en pleine connaissance de cause (la représentation, l'intérêt général, la responsabilité des élus, l'exemplarité...). Ils sont par ailleurs accompagnés de façon plus individuelle par un éducateur afin de mieux vivre la pression induite par leurs nouvelles responsabilités.

- L'organisation des commissions : en complément de son rôle de DP, chaque élu choisit de participer à l'une des six commissions thématiques mises en place à l'échelle de l'établissement : CHSCT, qualité repas, qualité transports, gestion du fonds de formation, gestion du fonds social, droit d'expression.

Ces commissions organisent leurs travaux en fonction de leur propre calendrier avec l'appui d'une personne ressource désignée en interne (comptable, éducateur, directeur de site...) et formée au soutien à la représentation de la personne.

Chaque réunion de commission est précédée d'une séance de préparation avec un animateur afin de permettre aux élus d'intervenir à bon escient en séance et de poser les bonnes questions. Elles sont suivies d'un travail de restitution à l'intention des collègues, également encadré par l'animateur.

Parallèlement aux travaux des DP, une commission de consultation collective animée par les moniteurs d'atelier permet, au moins une fois par an, aux usagers de s'exprimer plus largement sur les conditions de travail. Leurs remarques et suggestions sont rapportées en commission plénière.

## MOYEN MIS EN ŒUVRE

La démarche mobilise l'ensemble des professionnels de l'Esat qui y sont tous sensibilisés et sont invités à respecter les DP dans leurs prérogatives. L'établissement veille à organiser la disponibilité de ces derniers et à leur fournir le matériel pour exercer leur mandat. L'investissement le plus important concerne la mise en place de l'accompagnement des élus, leur formation et celle de professionnels référents accompagnant les commissions (formation Unifaf).

## RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Pour Patrick Bataille, la démarche de participation développée par les Ateliers du Val-de-Sambre – qui figure dans le projet d'établissement – s'inscrit aujourd'hui de façon organique dans le fonctionnement de l'Esat. Les usagers participent ainsi pleinement à la construction collective.

En s'appuyant sur l'accompagnement mis à leur disposition, les DP organisent eux-mêmes leur travail et décident seuls. Au sein du CHSCT, ils constituent un collège distinct de celui des salariés et portent ainsi leur propre parole. Ils ont par ailleurs participé à l'évaluation externe de l'établissement.

### Les principaux bénéfices constatés sur la durée :

- > des usagers rendus plus aptes à l'exercice de leur mandat grâce au travail en commission,
- > une véritable valeur ajoutée liée à la parole et au regard des élus,
- > une amélioration du climat social au sein de l'Esat,
- > une responsabilisation des usagers : autorégulation, assiduité, respect.

## CONDITIONS D'ESSAIMAGE

- Mettre en place les conditions d'accompagnement collectif et individuel des élus afin de leur permettre d'assumer efficacement et sereinement leurs responsabilités.
- S'assurer de l'adhésion totale des professionnels vis-à-vis de cette démarche collective. À tous les niveaux de l'établissement, une attitude de bienveillance doit être adoptée vis-à-vis des DP qui doivent être pleinement reconnus dans leur mandat.
- Aller au bout de la démarche : donner la parole aux usagers créés des attentes auxquelles il faut se donner les moyens de répondre.

**Patrick Bataille,**  
directeur des Ateliers  
du Val-de-Sambre

*« La parole des usagers est source d'évolution pour l'établissement »*

*Les personnes déficientes intellectuelles n'ont pas de parti pris. Elles ne posent pas de questions de principe et ont un rapport au temps plus direct, plus immédiat. Nos élus apportent ainsi un regard à la fois différent et très pertinent sur notre fonctionnement. Ils vont au fond des choses. Leur parole constitue une véritable valeur ajoutée. Elle est pour nous source d'évolutions et vient nous conforter dans notre projet d'établissement.*

## > Pour aller plus loin

### Esat Ateliers du Val-de-Sambre

143, rue de Boussières  
59330 Hautmont

TÉL. : 03 27 63 00 00

### Site internet :

<http://ateliersduvaldesambre.fr>